

**Un document pratique pour
la préparation d'un rapport
parallèle au Comité de la
CEDAW sur la violence
contre les femmes
en politique**



Ce document, préparé par le National Democratic Institute (NDI), est destiné à accompagner la *méthodologie en matière de rapports parallèles de la en ce qui concerne la violence contre les femmes en politique*. Ce document pratique fournit des conseils aux organisations de la société civile (OSC) et aux organisations non gouvernementales (ONG) quant à la mise en œuvre de la méthodologie du NDI en ce qui concerne les rapports parallèles au Comité des Nations Unies (ONU) sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) quant à la violence contre les femmes en politique (VAW-P). Il fournit des conseils pratiques sur la préparation et la planification des rapports parallèles et des communications consécutives et le travail de plaidoyer, le recueil et l'analyse des données, et la rédaction, la soumission et la présentation d'un rapport parallèle CEDAW sur la VAW-P.

Violence contre les femmes en politique : Élaborer et utiliser les rapports internationaux

La violence contre les femmes en politique (VAW-P) est omniprésente, le harcèlement, la violence et les abus, en personne et en ligne, devenant omniprésents pour les femmes politiquement actives. Ce phénomène a pour effet néfaste de décourager la participation des femmes à la vie politique et publique, violant ainsi les droits civils et politiques des femmes. La VAW-P est un abus des droits de la personne qui sape l'intégrité des processus démocratiques. C'est de plus en plus un indicateur de recul démocratique et un outil intentionnel des régimes autoritaires.

La VAW-P est chroniquement sous-déclarée et traitée systématiquement avec impunité dans le monde entier, car ses auteurs n'en sont tenus que peu responsables et les victimes ne bénéficient que d'une justice limitée. Sans une surveillance, des rapports et un recueil de données cohérents, systématiques et internationaux en matière de VAW-P, il est difficile pour les praticiens et les décideurs politiques de concevoir des approches efficaces pour la prévenir et l'atténuer. Le NDI cherche à combler cette lacune cruciale de rapports internationaux systématiques en matière de VAW-P en fournissant des conseils aux OSC au niveau national quant à la manière de soumettre des rapports parallèles au Comité de la CEDAW. Les rapports parallèles des OSC sur cette question permettront d'élaborer une base de preuves nationale et internationale autour de la VAW-P, dont le recueil de données sur : les incidents de VAW-P en personne et en ligne ; les attitudes sociales et culturelles et les normes de genre qui permettent la VAW-P ; les types et la prévalence de la VAW-P ; les motivations et tactiques des auteurs de VAW-P ; l'incidence de la VAW-P sur ses victimes (et les communautés et les démocraties de manière plus large) ; et les actions (et inactions) entreprises par les gouvernements pour empêcher, atténuer et répondre à la VAW-P.

Les États qui ont ratifié la CEDAW sont tenus de soumettre des rapports quadriennaux au Comité de la CEDAW en détaillant les mesures que le gouvernement a prises pour mettre en œuvre les droits définis en vertu de la CEDAW et pour répondre aux recommandations du Comité de la CEDAW. La convention CEDAW fournit un cadre de traitement de la VAW-P en vertu des articles 7 et 8. Ce mécanisme de rapport est un outil important pour recueillir des données et surveiller la VAW-P en personne et en ligne dans un pays donné, ainsi que pour surveiller la réponse ou les actions (et les inactions) du gouvernement en vue de répondre à la VAW-P. Les OSC et les ONG peuvent renforcer le processus de surveillance et de rapport en examinant formellement le rapport CEDAW d'un gouvernement et en soumettant un rapport parallèle au Comité de la CEDAW. Les rapports parallèles peuvent ajouter un contexte important, fournir des données factuelles supplémentaires et évaluer de manière critique les actions ou inactions du gouvernement en vue de mettre en œuvre la CEDAW et de répondre aux recommandations précédentes du Comité de la CEDAW.

Les OSC et les ONG peuvent se servir des rapports parallèles pour responsabiliser le gouvernement, en fournissant un récit alternatif à son rapport CEDAW et en soulignant ses engagements pris sur la scène internationale. Les rapports parallèles peuvent également servir d'outil de sensibilisation et de défense. Dans les pays où les relations entre la société civile et le gouvernement permettent de s'engager en toute sécurité sur ces questions, le travail de défense de la société civile ne doit pas se limiter à son engagement avec les organisations partenaires ou alliées et le public. Au contraire, les OSC et les ONG peuvent également travailler avec des parties prenantes politiques ou gouvernementales neutres et solidaires en vue de fournir une sensibilisation et des formations, des recherches supplémentaires, une communication avec le public, des synthèses de politiques et des projets de loi, ou tout autre soutien, car le gouvernement et les décideurs politiques ont entrepris de répondre aux recommandations présentées par le Comité de la CEDAW et par la société civile par le biais de rapports parallèles.

Conseils pratiques pour les OSC sur les rapports parallèles CEDAW sur la VAW-P

Les sections ci-dessous décrivent les étapes pratiques à suivre et les éléments à prendre en compte tout au long du processus de rapport parallèle, depuis la préparation initiale à la soumission de votre rapport et à l'utilisation des conclusions dans le cadre de projets de défense. Le NDI a compilé ces directives sur la base, en grande partie, des commentaires des partenaires OSC dans quatre régions du monde, qui ont piloté la méthodologie de rapports parallèles CEDAW du NDI en matière de violence contre les femmes en politique en 2023 et 2024, ainsi qu'en fonction de l'expérience internationale et des bonnes pratiques du NDI dans le cadre des rapports parallèles précédemment publiés par le NDI et les organisations pairs. Tout au long de l'étude, vous trouverez des liens vers des ressources supplémentaires du NDI qui contiennent plus de détails sur un sujet particulier, par exemple la manière de mener des méthodes de recueil de données spécifiques.

Préparation du terrain

Une fois que vous aurez décidé de participer au processus de rapport parallèle CEDAW, vous devrez suivre quelques étapes cruciales lors de la préparation du terrain à ce processus.

✓ Identifier les alliés ou partenaires

Si vous souhaitez soumettre votre rapport en collaboration avec des partenaires, vous devez réfléchir aux organisations ou experts prêts à collaborer ou valider le rapport une fois terminé. Essayez de trouver des alliés parmi les réseaux ou institutions de ressources pertinents, afin d'obtenir des informations actualisées. N'oubliez pas qu'un rapport parallèle unique soutenu par une large alliance ou plusieurs rapports parallèles soumis par un réseau plus large est plus puissant que des soumissions dispersées.

Il existe de solides directives dans la méthodologie de rapport parallèle CEDAW du NDI sur la violence contre les femmes en politique en ce qui concerne l'identification des alliés ou partenaires. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils supplémentaires transmis au NDI par les OSC qui ont piloté la méthodologie :

- ▶ **Impliquer les experts et autres OSC dès le début** : invitez des experts et des organisations à participer au processus de rédaction de rapports dès le début. Leur contribution et leur collaboration peuvent enrichir le rapport et augmenter sa crédibilité et son incidence.
- ▶ **Utiliser les relations et les réseaux existants** : appuyez-vous sur les relations et les réseaux existants pour identifier de potentiels alliés et partisans. Tirez parti de ces contacts pour étendre la portée et l'influence de votre travail de défense.
- ▶ **Collaborer avec les principales représentantes féminines** : identifiez et collaborez avec les principales représentantes féminines des partis politiques. Leur implication peut aider à amplifier le message et à mobiliser un plus large soutien au sein de leurs réseaux et au-delà.
- ▶ **Entrer en contact avec les défenseurs des droits de l'homme et les activistes** : impliquez les défenseurs des droits de l'homme et les activistes, ainsi que les journalistes, dans votre travail de recherche et de défense. Les défenseurs des droits de l'homme et les activistes sont souvent compétents dans les campagnes de sensibilisation et de défense, et peuvent avoir un grand nombre de contacts dans les médias et le gouvernement, dont vous pouvez tirer parti pendant votre campagne de communication et de défense.

✓ Examen du processus

Il est essentiel de comprendre et de planifier votre processus de rapport parallèle en fonction des dates d'échéance correspondantes et des dates d'examen de soumission et de présentation CEDAW de votre pays afin de maximiser les répercussions de votre rapport parallèle. Afin de tirer parti de la dynamique générée par le processus national de rapport, vous devez essayer de soumettre votre rapport parallèle en même temps que le rapport officiel du pays à la CEDAW. En plus d'examiner les rapports CEDAW et les calendriers de présentation correspondants pour déterminer le délai de soumission de votre rapport et de présentation de vos conclusions au Comité de la CEDAW, il est important que vous vous orientiez en examinant ce qui s'est passé jusqu'à présent dans le processus d'examen, en examinant les rapports CEDAW passés et récents du gouvernement, d'autres rapports parallèles des OSC ou ONG, les résultats de l'examen précédent, et la liste de problèmes du Comité de la CEDAW et les réponses du gouvernement.

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur la préparation du terrain, consultez la section « Rapports parallèles » du [Guide de surveillance des processus politiques du NDI](#).

Pour connaître les échéances relatives à la soumission d'un rapport parallèle dans votre pays, consultez la base de données de l'organisme du traité OHCHR de l'ONU [Échéances de soumission de documentation à la CEDAW](#). Vous pouvez ensuite les filtrer par année, région, pays ou type de document.

Pour connaître les dates d'échéance relatives à l'examen de la CEDAW prévu dans votre pays, consultez la base de données de l'organisme du traité OHCHR de l'ONU [Date prévue de prise en compte](#). Vous pouvez ensuite les filtrer par année, région, pays ou type de document.

Planification des rapports parallèles

Une planification efficace et en collaboration avec vos partenaires peut permettre de construire une équipe avec des rôles clairement établis et à être bien préparé aux processus complexes de recueil de données, d'analyse et de rédaction des rapports.

✓ Élaborer un plan de travail

Vous devrez élaborer un plan de travail complet avec un calendrier synchronisé avec celui du Comité de la CEDAW en ce qui concerne le prochain rapport quadriennal de votre pays. Dans le cadre du processus de planification du travail, vous devez examiner la méthodologie de rapport parallèle et adapter le modèle de questionnaire au contexte de votre pays et aux domaines d'intérêt de votre organisation ou coalition en ce qui concerne les rapports parallèles CEDAW sur la VAW-P. Votre processus de planification du travail doit également inclure ce qui suit : l'adaptation de la méthodologie au contexte de votre pays et à vos domaines d'intérêt liés à la VAW-P dans le pays ; l'identification des sources de données appropriées et des méthodes de recueil de données ; l'identification des participants aux recherches prévus en ce qui concerne les méthodes de recueil de données que vous avez sélectionnées (p. ex., les informateurs clés pour les entretiens et les groupes de discussion) ; la conception de vos outils de recueil de données (p. ex., questionnaires pour les agents publics, guides pour les groupes de discussion) et les documents ou plans qui les accompagnent (p. ex., un processus de stockage de données sécurisé et anonymisé) ; et le développement d'un large plan de communication et de défense pour lequel le rapport parallèle fournira les données factuelles nécessaires aux projets de sensibilisation et de défense.

Conseils supplémentaires pour la planification des rapports parallèles, transmis par les OSC qui ont piloté la méthodologie :

Démarrage rapide : initiez le processus de planification le plus tôt possible pour faire face aux difficultés liées au recueil de données.

Plan d'urgence : élaborer des plans de sauvegarde de données en cas de limitations de disponibilité ou de transparence de la part des institutions officielles.

Alignement avec les actions de l'État : examinez les délais de réponse des États concernant les recommandations CEDAW et alignez le calendrier du rapport parallèle afin de le faire correspondre aux actions de l'État, en veillant à sa pertinence et à son incidence.

Surveillance systématique : mettez en œuvre une surveillance systématique des questions de genre et de CEDAW, dont la VAW-P, pour rester au courant des développements et faciliter les rapports en temps opportun.

Besoins en personnel et niveau d'effort : Après avoir élaboré un plan de travail, pensez à la manière dont votre organisation ou coalition a l'intention de doter le projet en personnel, si des membres d'équipe supplémentaires doivent être recrutés, et si des ressources financières supplémentaires sont nécessaires afin d'avoir le personnel approprié.

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur l'élaboration de votre plan de travail, dont la conception d'évaluations spécifiques à la VAW-P et la conception des recherches en général, consultez la section « Directives du programme » de #NotTheCost du NDI : Directives du programme d'arrêt de la violence contre les femmes en politique.

✓ Tenir compte des besoins en personnel et des niveaux de travail anticipés

Si vous avez rejoint une coalition avec d'autres organisations, après avoir élaboré un plan de travail avec vos organisations partenaires, vous devez discuter de la manière dont chacune d'entre elles a l'intention de doter le projet en personnel, si des membres d'équipe supplémentaires doivent être recrutés, et si des ressources financières supplémentaires sont nécessaires afin d'avoir le personnel approprié.

Rassembler des informations : recueil de données

Une fois que vous avez terminé la préparation et la planification de votre exercice de rapport parallèle CEDAW, dont la conception des évaluations, l'élaboration de votre plan de travail et la répartition de la main-d'œuvre pour le recueil de données dans votre organisation ou coalition et la conception de vos outils de recueil de données en fonction de la *méthodologie de rapport parallèle CEDAW en matière de violence contre les femmes en politique* de la NDI, vous devez commencer le processus de recueil de données. Rassembler des informations approfondies et précises est un processus chronophage et il est important de consacrer suffisamment de temps au recueil et à la validation des données provenant de différentes sources, notamment celles dont l'obtention pourrait prendre plus de temps (p. ex., planifier des réunions avec des agents publics ou des représentants de partis politiques, demander des informations aux organismes gouvernementaux selon la liberté de demandes d'informations).

Défis liés au recueil de données : Les partenaires OSC qui ont piloté cette méthodologie ont indiqué que des difficultés étaient courantes en matière d'accès aux informations et de recueil de données. Bien que l'accès aux informations puisse être garanti dans votre pays, toutes les institutions publiques ou tous les partis politiques ne partagent pas ou ne mettent pas à jour les informations en ligne, ce qui peut rendre difficile le recueil des données nécessaires par les organisations. Les partenaires des OSC ont également noté que les organisations dépourvues d'expertise et d'expériences diverses dans la participation des femmes en politique, ainsi que celles qui ne disposaient pas d'un processus de documentation systématique déjà établi en matière de VAW-P, étaient confrontées à des difficultés dans le processus de recueil de données. Pour ces raisons, il est utile d'avoir dans votre coalition une ou plusieurs organisations qui ont de l'expérience dans la réalisation d'évaluations de ce type, qui ont de l'expérience et de l'expertise dans la participation des femmes en politique, et qui connaissent et sont en réseau avec les parties prenantes du gouvernement et de la société civile afin de garantir la tenue des réunions et demander des informations à ces parties prenantes. Idéalement, un ou plusieurs membres de la coalition doivent également disposer d'un processus de documentation systématique en matière de violations de la VAW-P, permettant de structurer votre approche du recueil de données et d'utiliser les informations des rapports précédents de surveillance et d'analyse des sexes en vue de guider le rapport parallèle de la VAW-P. Si votre coalition a des lacunes dans ces domaines d'expertise ou d'expérience, il peut être utile de faire appel à un consultant expérimenté afin d'accompagner ou diriger le processus.

✓ Sources de données secondaires

Les sources de données secondaires font référence aux données qui ont déjà été recueillies dans le cadre de recherches antérieures, et le recueil de données secondaires est généralement mené par le biais de recherches documentaires. Étant donné que ces données sont souvent disponibles dans les rapports existants, vous pouvez commencer à recueillir des données secondaires dès le début de votre processus de recueil d'informations. Votre examen documentaire peut également vous aider à guider votre recueil de données principal, en mettant en évidence les domaines où des recherches ou un contexte supplémentaires sont nécessaires afin d'obtenir des données plus complètes ou une meilleure compréhension d'un problème.

Voici une liste illustrative, mais non exhaustive, de sources de données secondaires : les rapports gouvernementaux, les rapports d'ONG nationales et internationales,

les bases de données statistiques et les rapports d'actualités ou de médias. Certaines données du gouvernement peuvent ne pas être facilement accessibles au public, mais peuvent aussi être soumises à des exigences de liberté d'information. Pour accéder à ces données, vous devrez peut-être vous référer à la liberté de demandes d'informations. Notez que ces demandes n'aboutissent pas toujours. N'oubliez pas qu'une inhabilité ou une réticence du gouvernement à fournir des données relatives à la participation des femmes en politique et à la VAW-P constitue une conclusion importante pour votre rapport parallèle.

✓ Sources de données principales

Les sources de données principales font référence aux données que vous recueillez vous-même par le biais d'observations directes, de questionnaires et d'entretiens. Les méthodes de recueil de données principal comprennent entre autres : les enquêtes, les groupes de discussion et les entretiens avec des informateurs clés.

Pour obtenir des conseils spécifiques sur les différents types de sources de données primaires et secondaires, et le développement d'outils de recueil de données pour diverses méthodes et bonnes pratiques de recueil de données, consultez la section « Directives du programme » de #NotTheCost du NDI : Directives du programme Arrêter la violence contre les femmes en politique et section « Phase de recueil et d'analyse des données » du Guide de surveillance des processus politiques du NDI.

Pour obtenir des conseils et des astuces spécifiques sur la conduite de recherches liées à la VAW-P en ligne et facilitée par la technologie, consultez le guide en ligne du diagnostic de la violence contre les femmes du CEPPS.

✓ Manque de données/manque de données ventilées

N'oubliez pas que l'absence de données, ou la réticence du gouvernement à fournir certaines données, est en soi une conclusion notable lorsque vous menez votre rapport parallèle CEDAW sur la VAW-P. De même, il est important que les parties prenantes gouvernementales concernées recueillent et mettent à disposition des données ventilées par sexe, car les États doivent être en mesure de consigner, par exemple, non seulement le nombre d'attaques contre les politiciens, mais aussi le pourcentage d'attaques contre les femmes par rapport aux hommes. D'autres ventilations sont également importantes, p. ex., par âge, race/origine ethnique/caste/religion, statut d'invalidité, orientation sexuelle. Les femmes politiques qui répondent à plusieurs identités marginalisées (p. ex., une femme politique d'origine ethnique minoritaire) sont plus susceptibles d'être victimes de VAW-P, et certaines femmes victimes peuvent alors avoir un accès plus important à des recours et à des réparations. Si un État ne recueille pas et ne met pas à disposition de telles données ventilées, il ne peut pas remplir pleinement ses obligations en vertu de la CEDAW en vue de traiter les différentes formes de VAW-P auxquelles les femmes de différents horizons sont confrontées. De même, les OSC et les ONG peuvent faire des recommandations plus personnalisées en matière de défense si elles ont une compréhension plus nuancée du problème grâce à des données ventilées.

✓ Consentement éclairé, confidentialité, consignes de sécurité, et éthique du recueil de données

Il est impératif d'obtenir le consentement éclairé des participants aux recherches, de s'assurer de la mise en place d'un programme visant à assurer la confidentialité des participants et leur sécurité ainsi que celle des chercheurs, et d'établir un protocole pour anonymiser les données et les conserver en toute sécurité, sans risque d'exposer l'identité des participants aux recherches ou de pouvoir relier les données qu'ils ont fournies avec des détails permettant d'identifier leur identité. Lors de la conduite de recherches liées à la violence basée sur le genre (VBG), d'autres considérations doivent être prises en compte en ce qui concerne les pratiques éthiques de recueil de données.

En plus des éléments de confidentialité, de sécurité et de sécurité des données déjà cités, il est essentiel de prendre en compte le fait que vos participants aux recherches peuvent avoir subi des violences ou des préjudices passés, ou qu'ils sont peut-être actuellement victimes de violence ou de préjudice, et que les questions que vous poserez pourraient provoquer un traumatisme. Il est important que les membres d'équipe menant des recherches sur ces sujets connaissent les méthodes de recherches guidées par les traumatismes et centrées sur le survivant. Il est également possible que vos participants aux recherches divulguent un incident de VBG ou de VAW-P qu'ils ont vécu par le passé ou qu'ils vivent actuellement. Il existe de bonnes pratiques établies par la communauté internationale pour recevoir les divulgations de VBG (dont des directives destinées aux chercheurs et aux praticiens qui ne sont pas spécialisés dans la VBG). Parmi celles-ci, on peut citer la validation du vécu du survivant, l'assurance de la confidentialité de sa divulgation, l'abstention de poser des questions qui pourraient à nouveau traumatiser le survivant, la mise à disposition de référents appropriés et la demande au survivant s'il souhaite être mis en contact avec des services spécialisés, par exemple, pour un soutien psychosocial ou médical, un signalement à des services de sécurité ou à la police et un recours juridique.

Pour obtenir des conseils plus détaillés sur le consentement éclairé, la confidentialité, la sécurité et les directives de sécurité, consultez la section « Directives du programme » de #NotTheCost du NDI : Directives du programme Arrêter la violence contre les femmes en politique et section « Phase de recueil et d'analyse des données » du Guide de surveillance des processus politiques du NDI.

Pour obtenir des conseils plus détaillés sur l'éthique des recherches et la sécurité du recueil de données lors des recherches sur la VBG, consultez la section « Conseils sur la sécurité des entretiens avec les survivantes de la violence et traumatismes » du guide de diagnostic en ligne de la violence contre les femmes du CEPPS et la section « Protection de la confidentialité » de #NotTheCost du NDI : Directives du programme d'arrêt de la violence contre les femmes en politique. Vous pouvez également consulter la liste des ressources sur les bonnes pratiques et les directives internationales en ce qui concerne les recherches sur la VBG à la page 52 du même guide.

Mise en œuvre

Une fois que vous avez terminé votre recueil de données, il est temps de les analyser, de rédiger et de soumettre votre rapport, de présenter votre rapport parallèle à la CEDAW et de plaider pour des actions en fonction des conclusions de votre rapport parallèle.

✓ Analyse des données, rédaction et soumission du rapport

Tout comme il est important pour la réussite de votre processus de rapport parallèle que les membres de la coalition disposant d'une expertise correspondante soient impliqués dans le processus de recueil de données, cela est également important pour l'analyse et l'interprétation des données en vue d'identifier les conclusions et les recommandations appropriées. Le rapport parallèle CEDAW écrit tirera également des bénéfices significatifs si les membres de la coalition connaissent ce type de rapport et possèdent une expertise technique dans la VAW-P et la participation des femmes en politique.

Pour obtenir des conseils détaillés sur la réalisation de l'analyse des données, consultez la section « Directives du programme » de #NotTheCost du NDI : Directives du programme Arrêter la violence contre les femmes en politique et section « Phase de recueil et d'analyse des données » du Guide de surveillance des processus politiques du NDI.

Pour renforcer votre analyse et les conclusions liées à la VAW-P en ligne et facilitée par la technologie, les ressources supplémentaires suivantes peuvent être utiles : Guide pratique du NDI sur la prise en charge de la misogynie en ligne et de la désinformation sur les genres, le rapport Demos « Engendrer la haine » : Les contours de la désinformation en ligne sur les genres, les tweets du NDI « That Chill » : Analyse de la violence en ligne contre les femmes en politique, Interventions du NDI pour mettre fin à la violence en ligne contre les femmes en politique, et guide de diagnostic de la violence en ligne contre les femmes du CEPSS.

Il existe de solides directives dans la méthodologie de rapport parallèle CEDAW du NDI sur la violence contre les femmes en politique en ce qui concerne la rédaction et la soumission de votre rapport parallèle. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils supplémentaires concernant la rédaction de votre rapport parallèle CEDAW qui ont été transmis au NDI par les OSC qui ont piloté la méthodologie :

- ▶ **Utiliser des questions ciblées** : concentrez-vous sur les questions ciblées et les domaines de recherche fournis par la méthodologie, car ils offrent une approche plus facilement gérable. Les questions plus larges doivent être traitées avec des informations contextuelles concises.
- ▶ **Équilibrer les sujets généraux et les sujets spécifiques** : trouvez un équilibre entre la discussion de sujets larges tels que les normes économiques et sociales et la question spécifique de la VAW-P, en gardant l'accent sur les articles 7 et 8 de la Convention.
- ▶ **Évaluer l'incidence et prendre en compte la législation** : évaluez à la fois l'incidence immédiate de la VAW-P et les normes sociales au sens large qui y contribuent. Tenez compte des solutions législatives et de leur incidence potentielle sur la résolution du problème.
- ▶ **Utiliser des échéances en matière d'avancées** : utilisez des échéances spécifiques pour illustrer les avancées ou l'absence d'avancées dans la résolution de la VAW-P. Cela peut aider à suivre les développements politiques et sociaux au fil du temps.
- ▶ **Adopter des formats de rapports variés** : envisagez d'adopter différents formats de rapports, tels que des versions abrégées, des infographies et des rapports plus longs et plus complets, afin de répondre à différents publics et à leurs besoins.

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur la rédaction de votre rapport parallèle CEDAW sur la VAW-P, consultez le document « Comment structurer un rapport parallèle » du NDI.

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur la soumission de votre rapport parallèle CEDAW sur la VAW-P, reportez-vous aux instructions détaillées fournies à la page 4 de la *méthodologie de rapport parallèle CEDAW concernant la violence contre les femmes en politique* du NDI.

✓ Utilisation du rapport parallèle dans le cadre du travail de défense au sens large

Votre rapport parallèle CEDAW sert non seulement d'effort de recherche sur la VAW-P dans votre pays, mais également d'outil important en matière de défense. Bien que le rapport soit principalement destiné au comité de la CEDAW, vous pouvez en tirer parti pour atteindre des publics plus larges au niveau national (comme le parlement, le gouvernement et les médias) et utiliser d'autres mécanismes régionaux comme l'Union africaine, ainsi que des événements mondiaux tels que la Commission des Nations Unies sur le statut des femmes, pour une plus grande portée présentant vos conclusions et appelant au changement. Le rapport parallèle peut faire partie d'un programme de défense au sens large pour exiger de la part du gouvernement qu'il rende compte de ses engagements en vertu de la CEDAW et faire campagne pour des changements, notamment, par exemple, en utilisant ses conclusions pour guider les campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la question de la VAW-P ; en appelant les parties prenantes du gouvernement et les dirigeants politiques à effectuer les réformes nécessaires en fonction de vos conclusions et recommandations ; et en travaillant avec les décideurs politiques alliés sur la rédaction de nouvelles lois. Vous pouvez utiliser votre rapport parallèle pour construire un réseau de défense, fournir une sensibilisation et des formations, des recherches supplémentaires, une communication avec le public, des synthèses de politiques et des projets de loi, ou tout autre soutien, pour traiter les recommandations qui y sont décrites.

Même dans le cas où votre coalition ne serait pas en mesure de présenter vos conclusions au Comité de la CEDAW, ce qui peut parfois se produire en raison de difficultés de calendrier ou de ressources financières pour pouvoir participer aux réunions d'examen, le processus de rapport parallèle CEDAW peut tout de même servir à construire une base de preuves sur la VAW-P afin de renforcer les données et les recommandations sur cette question urgente.

Vous trouverez ci-dessous quelques conseils supplémentaires reçus des OSC ayant piloté la méthodologie en vue de vous aider à utiliser votre rapport parallèle dans le cadre d'un travail de défense plus large afin de mettre fin à la VAW-P.

- ▶ **Utiliser les communications multicanaux :** Utilisez un ensemble de canaux de communication, dont les réseaux sociaux, les communiqués de presse et la sensibilisation directe aux organisations et au public afin d'éduquer et d'impliquer les parties prenantes à propos du rapport. Cette approche garantit une plus grande portée et une visibilité accrue. Vous pouvez également trouver des femmes politiques prêtes à défendre la campagne et à raconter publiquement leurs propres expériences de VAW-P.
- ▶ **Impliquer les parties prenantes clés dès le début :** collaborez avec les principales parties prenantes, dont les femmes politiquement actives, les partis politiques et les représentants des organisations de défense des droits des femmes, dès les premières étapes, afin de garantir une adhésion et un soutien au rapport. L'établissement de relations et d'alliances dès le début peut permettre des répercussions plus importantes et une meilleure diffusion des conclusions du rapport.

Surmonter les contraintes de ressources financières et les problèmes de visa pour s'engager auprès du Comité de la CEDAW :

Les partenaires OSC qui ont piloté cette méthodologie ont découvert qu'ils pouvaient s'engager auprès du Comité de la CEDAW même sans ressources leur permettant de se rendre à Genève, une équipe ayant présenté son rapport par vidéoconférence au cours d'une session du Comité. Ils ont également appris qu'ils pouvaient contacter les experts de la CEDAW par e-mail, pour les tenir informés de l'état de la VAW-P dans leurs pays respectifs. Ces informations ouvrent de nouvelles voies en matière de dialogue et de collaboration avec les organismes internationaux, que les ressources financières soient limitées ou que vous rencontriez des difficultés pour obtenir un visa dans les délais nécessaires afin de présenter votre rapport en personne.

- ▶ **Adapter les messages à différents publics :** élaborer des messages personnalisés pour différents publics, tels que les décideurs politiques, les médias et le grand public, afin de vous assurer que les conclusions sont communiquées de manière efficace et comprises par divers groupes.
- ▶ **Tirer parti des conventions et mécanismes internationaux :** collaborez avec les conventions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux, tels que la Commission interaméricaine, l'Union africaine (Protocole Maputo) et la Convention d'Istanbul afin d'amplifier les répercussions du rapport. Ces plateformes peuvent fournir des moyens supplémentaires de défense et de diffusion des conclusions du rapport aux niveaux régional et international.
- ▶ **Mettre en œuvre des stratégies de défense à long terme :** développez et mettez en œuvre des stratégies de défense à long terme au-delà de la soumission du rapport afin de maintenir la dynamique et obtenir une incidence durable. Cela peut inclure un engagement continu avec les décideurs politiques, une sensibilisation des médias et des partenariats avec d'autres organisations travaillant sur la VAW-P.